

**Compte rendu syndical de la rencontre du 26 septembre 2018  
concernant la distribution du journal SUD OUEST**

Etaient présents

Pour les Directions :

- Monsieur BEAUCHENE (co gérant de S2D / directeur des ventes de SUD OUEST)
- Monsieur BARUSSAUD (directeur de S2D, filiale de SUD OUEST)

Pour l'organisation syndicale :

- SUAIRE Bruno (SOM-CGT)
- DELMAS Denis (SOM-CGT)
- SESSAC Alexis (SOM-CGT)
- CIONA Mario (secrétaire général du Livre de Bordeaux FILPAC-CGT)

**Préambule :**

Le 2 juillet 2018, le Syndicat du Livre de Bordeaux écrivait à SUD OUEST et S2D :

*« Comme vous le savez, le Syndicat du Livre, du Papier et de la Communication de Bordeaux se préoccupe depuis une décennie maintenant du sort des employés de dépôt et des vendeurs-colporteurs de presse du réseau de distribution du Groupe Sud Ouest. Des négociations sérieuses avaient été engagées sous l'ancienne présidence du Groupe, aboutissant notamment à un projet de charte de bonnes pratiques pour les VCP, et un budget d'indemnisation amiable pour les employés de dépôt concernés par la précédente restructuration du réseau de distribution. Le changement soudain de Direction a prématurément interrompu ces discussions, et les conséquences financières et sociales pour les dépôts LEVEQUE et BLANCHARD ont été catastrophiques. Souhaitant éviter de renouveler les erreurs du passé, notre organisation souhaite vous rencontrer dans les meilleurs délais. Il y a urgence en la matière car une soixantaine de VCP nous ont saisi dans le cadre de la renégociation de leur contrat de commission, et quatre employés de dépôt l'ont fait dans le cadre d'une procédure de licenciement disciplinaire à leur rencontre. Le fait que vous ayez fait application – non sans quelques couacs – de l'article L. 1224-2 du Code du travail lors du transfert de l'activité du dépôt BLANCHARD au sein de la S2D, ce qui correspond à notre revendication « historique » de 2009, nous donne le sentiment que tel est aussi votre souhait. La section syndicale de la SAPESO s'associe naturellement à cette démarche, car toutes les forces vives sont concernées par ces questions, en amont comme en aval de la diffusion du journal. Notre conseil juridique, Maître Pierre BURUCOA, propose d'être présent lors de notre éventuelle rencontre aux fins d'apporter son éclairage juridique sur ces sujets, nous estimons sa présence nécessaire. »*

Durant le mois de juillet, notre organisation syndicale s'est rendue sur le site de S2D rencontrer les salariés, et a organisé des réunions de travail qui ont permis de bâtir un cahier revendicatif avec les VCP et porteurs qui le souhaitaient.

Elle a également organisé dans cette période des rencontres avec Maître BURUCOA qui a apporté ses connaissances sur un secteur qu'il connaît tout particulièrement. Il nous a aidés à établir un point sur les actions tant juridiques que revendicatives dont il avait connaissance.

La Direction de SUD OUEST traînant les pieds pour toute réponse de rencontre, c'est finalement la Direction de sa filiale S2D qui a accepté un premier échange informel.

C'est ensuite le 20 juillet que la Direction de SUD OUEST a écrit ce courriel : *« Avec M. Christophe GALICHON, directeur des opérations, nous sommes d'accord pour vous rencontrer avec des représentants de la section syndicale de la SAPESO à la rentrée. Cependant, la présence de votre conseil juridique ne nous semble pas nécessaire. »*

Une requête écrite a été rédigée par des VCP de S2D suite à des problèmes qu'ils rencontrent, et il nous a été demandé de la remettre à la SD2 et à SUD OUEST. Ce que nous avons fait le 24 septembre. Notamment, des VCP n'avaient pas été en capacité d'effectuer leur livraison de journaux en raison d'une mise à disposition trop tardive par l'éditeur.

## Synthèse des discussions de la réunion du 26 septembre

La Direction de la SAPESO ayant refusé la présence de notre avocat, nous indiquons que nous n'aborderons pas les dossiers juridiques en cours alors qu'ils restent encore assez nombreux et que d'autres sont probables.

### La Direction de la SAPESO indique :

- Qu'elle considère deux niveaux de discussion :
  1. Niveau de l'ensemble des dépôts
  2. Niveau de S2D, filiale de SUD OUEST
- Notre idée de chartre évoquée à l'époque des précédentes négociations pourrait être reprise, mais elle ne lierait que les dépositaires et SUD OUEST.
- Monsieur BEAUCHENE indique que les VCP seront payés avant le 6<sup>e</sup> jour ouvré. Monsieur BARUSSAUD explique que ce n'est pas toujours possible en raison du délai d'encaissement des banques ; toutefois, il s'engage à envoyer l'ordre de paiement aux banques avant le 6<sup>e</sup> jour ouvré.
- **Les actionnaires de SUD OUEST ont eu des demandes fortes** car conscients des problèmes récurrents (risques juridiques, problèmes sur le dépôt de Bègles, perte d'abonnés, etc) et de l'importance du portage. **Ils exigent qu'une étude leur soit remise, avant la fin de l'année, concernant la distribution.** Monsieur BEAUCHENE doit apporter des propositions sur les opportunités du marché permettant une meilleure diffusion mais aussi une meilleure diversification (autres titres, courriers adressés, colis, etc.). **Il explique que la Direction ne s'interdit pas de réfléchir à la possibilité de salarier, sur la base du volontariat, des porteurs et de faire une forme de mixage (saliés porteurs + VCP).** Sur le dépôt de Castelnau, cela s'opérerait.
- Une réflexion s'opère sur l'utilisation de GPS par les porteurs de S2D afin de faciliter les tournées, notamment pour les remplaçants (comme cela semble être déjà le cas pour le dépôt de Mérignac).
- Deux ex-salariés du dépôt BLANCHARD de Bègles auraient été repris par S2D.
- Selon S2D, le fait que des VCP n'aient pas livré des journaux fin septembre vient plus du fait d'un manque d'information de S2D sur les motifs des retards, que de l'absence d'une compensation financière du temps d'attente.

Revendications de la délégation FILPAC-CGT rappelées le 26 septembre 2018

- Nous rappelons notre attachement à ne pas laisser toute injustice demeurer et que la précarité des contrats VCP, et/ou la non application de la bonne convention collective appliquée aux employés, nous préoccupe au plus haut point.
- Nous considérons que le lien direct en entre S2D (voire ultérieurement d'autres dépôts) et SUD OUEST implique une évidente responsabilité de SUD OUEST dans l'organisation des dépôts concernés.
- Nous listons les revendications qui nous ont été portées par des VCP et employés de dépôt, et indiquons que nous avons nombre de documents attestant de ces demandes :
  - Temps d'attente non pris en compte : Nous indiquons que le précédent dépositaire de Bègles donnait des compensations occasionnelles, et qu'il est de l'intérêt de la SAPESO de trouver un moyen de prendre en compte certains temps d'attente. A ce stade, il semble qu'il y ait un refus des directions respectives, ces dernières disent vouloir seulement privilégier l'information sur les attentes possibles.
  - Difficultés sur certaines tournées : Une mise en place de GPS est envisagée pour faciliter les tournées.
  - Baisse de primes remarquées : S2D indique que si des baisses ont été remarquées, elles peuvent être expliquées si on lui demande une entrevue.
  - Conditions matérielles dégradées du dépôt de Bègles : S2D s'engage à nettoyer plus souvent les WC. Une demande va aussi être faite pour proposer aux VCP des gants et blousons à des prix les plus accessibles à l'approche de l'hiver.
  - Absence de véhicule de remplacement : Réflexion sur prêt de véhicule par S2D si participation financière du VCP pour le sensibiliser/responsabiliser.
  - Difficultés de remplacement : Monsieur BEAUCHENE considère que les dépôts sont contractuellement tenus à assurer la distribution du journal quotidiennement.
  - Taux de commission perçu comme systématiquement revu à la baisse : ...
  - Assurance des véhicules trop chère ou non souscrite : La Direction indique qu'elle va regarder cela, sauf que cela fait six ans que nous le demandons comme bien d'autres points.
  - Indemnisation des frais kilométriques insuffisante ou inégale selon les dépôts, voire entre VCP : La Direction indique que le barème sera affiché ou remis avec les contrats dans tous les dépôts.
  - Reprise des discussions sur la charte : Refus d'une charte tripartite, mais réflexion sur une charte entre dépositaires et SUD OUEST. Nous rappelons que nous la voulions tripartite (éditeur-dépositaire-Syndicat) car les VCP et employés de dépôts n'ont pas de représentants du personnel actuellement.
  - Prise en compte du temps passé à l'encartage : ...
  - Application généralisée de la convention collective de logistique de communication écrite directe aux employés de dépôt : ...

Les Directions de S2D et de SUD OUEST se sont engagées à communiquer sur ces sujets aux protagonistes. Le Syndicat du Livre de Bordeaux et la section syndicale SOM-CGT suivront de très près les réponses apportées à ce cahier revendicatif.